

**Internationaal Europees Comité**  
**Boogschieten staande wip**

**Comité international Européen**  
**Tir à l'arc à la perche verticale**



**Reglementen**  
**Règlement**

**Uitgave/édition 03-03-2012**



## **A. Historique**

En 1949, trois pays ont participé à la fondation du comité international de tir à l'arc à la perche verticale. Il s'agit de:

\*la Belgique: La Fédération Royale Nationale des Archers Belges (FRNAB) (1908)

\*la France: L'Union des Associations d'Archers du Nord de la France (UAANF) (1906)

\*les Pays Bas: De Nederlandse Bond van Wipschutters (NBVW) (1928)

## **B. Membres**

Tout pays européen, représenté par une fédération (ou association représentative) d'archers à la perche verticale peut devenir membre du comité Européen.

## **C. But**

Le comité Européen a pour but:

- de promouvoir les contacts dans l'amitié réciproque et l'intelligence.
- L'organisation de championnats d'Europe annuel pour les jeunes et les seniors par équipe nationale et en individuel.
- de promouvoir le sport du tir à l'arc à la perche verticale au niveau international.

## **D. Gestion**

Le comité Européen est composé de cinq membres de chaque fédération (ou association représentative) nationale, qui se réuniront une ou deux fois l'an pour gérer et organiser les rencontres européennes. Chaque pays choisit lui-même cinq membres qui feront partie du comité Européen.

Les membres du comité Européen ont les pleins pouvoirs suffisants pour prendre les décisions urgentes au nom de leur fédération (ou association).

Le comité Européen sera seul juge pour toutes les rencontres internationales. Pour chaque rencontre deux membres européens de chaque pays seront obligatoirement présents pour prendre les décisions nécessaires (six membres au total).

Le secrétariat du comité européen est assuré par le secrétaire général de la Fédération Belge. Il a la direction du secrétariat lors des réunions du comité et lors des rencontres européennes. Le Président de la Fédération Royale Nationale des Archers Belges est également le Président en titre du comité européen.

Les réunions du comité Européen se déroulent à Beervelde (Salle « Breughel », Beerveldse baan 32, 9080 Lochristi Tel : 0032 93 55 51 54) tant qu'une autre décision ne soit prise.

Un membre du comité européen absent trois fois consécutivement aux réunions sera exclu.

## **E. Organisation**

Le pays organisateur se doit de contrôler à ce que la société organisatrice réponde aux exigences du comité européen.

Pour l'organisation et l'exécution de ces rencontres internationales, seuls les présents règlements font référence.

## **F. Les Championnats Européens**

Pendant le premier week-end end après le 15 août, chaque pays et cela à tour de rôle organisera les Championnats d'Europe aussi bien pour les jeunes que pour les adultes. Cette date peut éventuellement être modifiée à la condition d'être annoncée un an à l'avance.

### *1) Le championnat d'Europe par équipe:*

Chez les jeunes aussi bien qu'en adultes, chaque pays présente une équipe de 24 archers qui tirent dix coups de flèche.

L'ordre de tir se fait selon la liste d'inscription qui aura été établie par chaque pays et qui aura été remise au secrétaire général de la Fédération Belge au moins 15 jours avant les championnats d'Europe.

Les perches sont garnies de blocs avec des panaches aux couleurs du pays organisateur.

L'équipe qui aura abattu le plus de points ou qui aura vidé la perche avec le moins de coups de flèche sera déclarée championne d'Europe.

En cas d'égalité de points un rabattage sera effectué dans le même ordre et en trois tours.

L'évaluation des points est le suivant;

En Belgique et aux Pays Bas : Honneur 4 points, Supérieur 3 points, Inférieur 2 points, petits oiseaux 1 point.

En France : Honneur 5 points, Supérieur 4 points, Intermédiaire 3 points, Inférieur 2 points, petits oiseaux 1 point.

Tout ce qui tombe lors d'un coup de flèche compte hormis en cas de bris de perche.

Une fois le championnat commencé aucun changement ne pourra être apporté aux listes d'inscription.

Lors d'un remplacement sur les listes d'effectifs, le secrétaire général du pays en fera part à ses collègues le jour du championnat d'Europe et ceci avant midi.

### *2) Le championnat d'Europe individuel:*

Chez les seniors chaque pays présente 72 archers qui tirent chacun trois flèches.

Chez les jeunes chaque pays présente 40 archers qui tirent chacun cinq flèches.

L'archer qui abat le plus souvent l'oiseau (Honneur) sera déclaré champion d'Europe.

Si l'oiseau est touché par un archer, il sera resserré dès que l'archer aura terminé son tir.

Pendant le rabattage un oiseau desserré sera immédiatement resserré.

Chaque participant autant chez les adultes que chez les jeunes doit se munir d'au moins trois flèches et obligatoirement s'en servir.

Au cas où l'oiseau ne serait pas abattu lors des trois coups de flèche (ou cinq pour les jeunes) il serait procédé à un second tour en une flèche.

S'il manque des archers au début de la compétition, d'autres archers peuvent être appelés pour compléter la liste à chaque moment.

L'oiseau (Honneur) doit être aussi gros que ceux employés lors du tir de l'Empereur en Belgique.

Chaque archer ayant abattu l'oiseau se le verra remettre en souvenir.

### 3) Stipulations particulières en liaison avec le championnat d'Europe.

1 - L'ordre de tir pour le championnat d'Europe en équipe et en individuel est établi par le comité Européen. Le pays organisateur tire toujours le deuxième pour la compétition en équipe et le premier pour la compétition individuelle.

L'ordre de tir sera comme suit:

si la compétition se déroule en :	Ordre de tir en Équipe	Ordre de tir en Individuel
- Belgique	France - Belgique - Pays Bas	Belgique - Pays Bas - France
- Pays Bas	Belgique - Pays Bas - France	Pays Bas - France - Belgique
- France	Pays Bas - France - Belgique	France - Belgique - Pays Bas

2 - Le secrétaire général établit pour chaque compétition, une liste de contrôle en trois exemplaires qui est fournie aux membres du comité européen responsables du contrôle. Elle sera signée par les responsables à l'issue de la compétition.

3 - Seules les sociétés disposant de perches traditionnelles peuvent organiser les championnats d'Europe et se doivent de respecter les règles établies.

Les perches semi couvertes (perches à panier) peuvent être prises en considération pour les championnats d'Europe mais, priorité est donnée aux perches traditionnelles. Les perches couvertes sont interdites.

#### 4 - Les flèches et les arcs doivent répondre aux critères suivants:

##### a) l'Arc:

Le choix est libre pour la Belgique et les Pays-Bas (arc compound ou arc traditionnel). Pour La France l'arc sera traditionnel. La force de l'arc ne doit pas dépasser 70 livres (soit 31,71 kg). Trois arcs seront contrôlés après tirage au sort pour chaque nation en équipe. Le contrôle de l'arc compound doit être réalisé avec la flèche de l'archer par contre les arcs traditionnels seront mesurés avec une flèche de 78 cm.

Lorsqu'un archer abattra l'honneur au tir individuel, la force de l'arc utilisée sera systématiquement contrôlée.

Les viseurs ou point de visée sur l'arc ou sur la corde sont interdits.

Les balanciers sont autorisés avec une longueur maximum de 8 pouces (20,32 cm), un diamètre de 1,6 pouces (4,06 cm).

La forme Delta est interdite.

##### b) la flèche: sera contrôlée sur les points suivants

Poids maximum: 100 grammes.

Pas de renfort métallique.

Embout complètement lisse.

Diamètre minimum 22 mm (18 mm pour les jeunes archers de moins de 12 ans) et maximum 28 mm.

Les vis pour les pastilles doivent être noyées complètement.

c) le bâton de soutien : Lors des compétitions de championnats d'Europe, les bâtons sont interdits quel que soit le type d'arc utilisé (compound ou traditionnel). Ils sont autorisés au tir annexe.

##### d) les lâcheurs automatiques sont interdits

Avant le début du tir par équipe, trois membres sont tirés au sort, afin que leurs arcs et flèches soient contrôlés. Si, lors de la compétition, aussi bien en équipe qu'en individuel, un des membres du jury doute de la force développée par l'arc d'un participant, celui-ci sera contrôlé. Si le participant ne tire pas comme les règles prescrivent, les points que le participant a tiré restent mais le participant sera exclu!

Ce contrôle aura également lieu lorsqu'un archer abattra l'honneur à l'individuel. Lors du contrôle de l'arc, l'archer bandera lui même son arc avec l'appareil de contrôle. Le résultat du contrôle sera inscrit sur la liste du concours. En cas d'infraction, l'archer sera exclu et non remplacé. Il y aura toujours une mètre disponible aux championnats.

5 - En cas de bris d'arc ou de flèche, le coup de flèche sera considéré à refaire, si la flèche n'a pas atteint la hauteur de la grille. Le tir est considéré comme acquis si l'archer décoche sans le vouloir.

6 - Un archer n'ayant pas la possibilité de tirer librement a la possibilité faire dégager le pas de tir.

7 - Pour la sécurité, la société organisatrice aménagera un pas de tir autour de la perche. Le cadre sera situé maximum cinq mètres de chaque côté et cinq mètres devant la perche, la société organisatrice sera responsables pour la sécurité. En Belgique et au Pays-Bas, le cadre sera trois mètres de chaque côté et trois mètres avant la perche en France. Chaque archer est obligé de tenir un pied à l'intérieur du cadre. La société organisatrice affichera un panneau indicateur avec l'inscription « un pied complet à l'intérieur du pas de tir »

8 - les tirs d'essai sont interdits, autant avant que pendant le championnat d'Europe.

9 - Les membres participant au championnat par équipe ne peuvent participer au tir annexe.

10 - Un jeune archer en cours 18 ans révolus dans l'année peut participer au championnat uniquement dans la catégorie jeune.

11- La fédération organisatrice indemniserà le ramasseur de flèches autour des perches du championnat d'Europe.

12- Le pays organisateur se charge de la fourniture des oiseaux (Honneurs individuel, Honneurs et petits des trois équipes)

#### 4) Programme et prérogatives pour l'organisation des championnats Européens:

Le pays organisateur propose un programme pour accord au comité Européen. Celui ci doit comporter les points suivants:

1- un défilé avec les drapeaux nationaux - une harmonie ou fanfare - éventuellement colliers - autres drapeaux - équipes participantes avec leurs arcs.

2- un souvenir et commémoration des morts pour la patrie. Le pays organisateur procure trois gerbes ou couronnes. Le remboursement est effectué par les comités des pays participants. L'interprétation des hymnes nationaux suivant le protocole.

3- une réception par les instances municipales, réservée aux invités et aux représentants des pays participants. Seul le Président de la fédération organisatrice prend la parole pendant cette réception. Il parle au nom des fédérations participantes. Chaque pays remet un cadeau souvenir au Maire, ainsi qu'au président de la société organisatrice.

4- Un repas pour les membres du comité Européen et les invités. Le pays organisateur invite les collègues des autres pays. Les administrateurs et membres de pays participant payent leur repas. Le repas du maire et des adjoints est réglé par la société organisatrice.

## 5 - Protocole sur le terrain:

### A) ouverture:

Le Président du comité Européen ou son remplaçant déclare l'ouverture du championnat après que la levée des couleurs et l'interprétation des hymnes nationaux suivant l'ordre de tir en individuel suivie par l'hymne Européen

### B) La remise des prix:

\* La remise des prix débute lorsque les résultats officiels sont remis par le secrétaire du comité Européen, et que le tir annexe est terminé. Le Président de la société organisatrice ouvre la remise des prix. Il donne ensuite la parole au Président national ou son remplaçant du pays organisateur.

\* La remise des prix peut être suivie d'un discours du Maire ou de son remplaçant au Conseil Municipal.

\* Les membres du comité Européen, des invités, sponsors ou membres du société organisateur peuvent assister les organisateurs à remis les lots.

\* Les prix des équipes et du champion individuel doivent être exposés et numérotés 1°, 2°, 3°, avant le début des championnats. L'ordre ne doit plus être modifié ensuite.

\* Ordre de distribution (suivie par l'hymne national des vainqueurs):

1° - Le champion d'Europe Individuel et ses rabatteurs,

2° - les équipes nationales: Le capitaine et l'équipe troisième, ensuite le capitaine et l'équipe seconde et enfin le capitaine et l'équipe première.

### C) Clôture:

\* Le Président du comité Européen clos les championnats d'Europe par un petit discours de remerciement.

\* Si un Ministère accordait un prix spécial. Celui-ci serait remis au capitaine de l'équipe vainqueur (pour la Fédération)

\* Un diplôme (temporaire) – A4 - est attribué aux champions individuels (adulte et jeune) ainsi qu'à la société organisatrice. Les diplômes finales (A3) seront remis officiellement au congrès national.

\* Une assiette commémorative est remise :

- aux participants de chaque équipe nationale, (72 X 2)
- aux capitaines d'équipe, (3 X 2)
- aux champions individuels (adulte et jeune),
- aux rabatteurs du concours individuel,
- aux quinze membres du comité Européen,
- aux membres du comité qui auront participé activement à l'organisation,
- aux membres d'honneur du comité Européen présents.

\* La société organisatrice doit prévoir 250 places assises sous abri.

\* Une installation stéréophonique doit être disposée à chaque perche du concours ainsi qu'à l'endroit de la remise des lots.

\* Lors des championnats d'Europe, une tombola peut être organisée, à son profit, par la société organisatrice, avec autorisation municipale et conformément à la législation.

### **G. Comité d'honneur :**

Un membre ayant plus de dix années de présence au sein du Conseil Européen peut prétendre au titre de membre honoraire.

Dans un cas spécial non prévu au présent règlement, la décision est prise par le comité Européen. Un minimum de trois membres des nations participantes est nécessaire pour valider la décision.

Ce règlement a été élaboré le 3 mars 2001, et modifié puis approuvé lors des réunions du 12 janvier 2002, 15 mars 2003, 11 mars 2008, 5 mars 2011 et 18 février 2012.

#### Membres du Comité International d'Europe

Président                      Jos Van der Stappen, Beiaardlaan 11, 1860 Meise, Belgique  
tel. & fax 0032 22 69 51 77, e-mail  
[jos.van.der.stappen@pandora.be](mailto:jos.van.der.stappen@pandora.be)

Vice-Présidents              Wim de Keijzer, Kamerlingh Onnesstraat 11, 4532 LV  
Terneuzen, Pays-Bas  
tel. 0031 115 62 06 74, e-mail [takki@zeelandnet.nl](mailto:takki@zeelandnet.nl)

André Tramcourt, 48 Quai Courbet, 59660 Merville, France  
tel. 0033 328 49 65 09, fax. 00 33 328 48 37 62  
e-mail [atramcourt@wanadoo.fr](mailto:atramcourt@wanadoo.fr)

Secrétaire                      Bram Uvyn, Potaardeberg 75, 9820 Merelbeke, Belgique  
tel. 0032 485 67 21 43  
e-mail [knbbw.frnab@gmail.com](mailto:knbbw.frnab@gmail.com) , [bram.uvyn@telenet.be](mailto:bram.uvyn@telenet.be)

Secrétaire – rapporteur K.N.B.B.W.

Marc De Bruyne, Wilgenpark 2, 9290 Overmere, Belgique  
tel. 0032 9 367 51 96, gsm 0032 479 82 34 68  
e-mail [marc.dbr@telenet.be](mailto:marc.dbr@telenet.be)

#### Membres pour la Belgique

Willy Vander Heggen, Steenweg 46, 9890 Gavere-Asper,  
Belgique  
tel. 0032 93 84 14 90, fax. 0032 93 84 6605  
e-mail [knbbw.frnab@skynet.be](mailto:knbbw.frnab@skynet.be)

Joseph Vangoethem, Sint Maartenstraat 55/104, 3000  
Leuven, Belgique  
Tel. 0032 16 22 07 02

Marc Goedertier, Gontrodestraat 68, 9050 Gent, Belgique  
tel. 0032 93 29 56 30, e-mail [marc.goedertier@pandora.be](mailto:marc.goedertier@pandora.be)



---

### Membres pour la Hollande

Eli Maat, Langeviele 16, 4437 AB Ellewoutsdijk, Pays-Bas  
tel. 0031 113 54 84 12 e-mail [elmaat@zeelandnet.nl](mailto:elmaat@zeelandnet.nl)

Jan Rentmeester, Odiliadonk 6, 4707 TK Roosendaal, Pays-Bas  
tel. 0031 165 53 24 26, e-mail [jan.rentmeester@home.nl](mailto:jan.rentmeester@home.nl)

Lau Rentmeester, Dreef 12, 4441 AL Ovezande, Pays-Bas  
tel. 0031 113 65 58 10, e-mail [LauRentmeester@hetnet.nl](mailto:LauRentmeester@hetnet.nl)

George d'Haens, Irisstraat 11, 4569 BC Graauw, Pays-Bas  
tel. 0031 114 63 53 28, e-mail [dhaens@planet.nl](mailto:dhaens@planet.nl)

---

### Membres pour la France

Jean Fumoux, 472 Route Nationale, 59270 Flêtre, France  
tel. 0033 328 40 20 61, e-mail [fumoux.jean@neuf.fr](mailto:fumoux.jean@neuf.fr)

Pierre Moreau, 23 Rue Roger Salengro, 59340 Saint Poll sur Mer, France  
tel. 0033 328 64 19 40, e-mail [moreaupierre1602@neuf.fr](mailto:moreaupierre1602@neuf.fr)

Jérôme Rubben, 13 Allée des Coquelicots, 59254 Ghyvelde, France  
Tel. 0033 328 40 20 61, e-mail [jerome.rubben@wanadoo.fr](mailto:jerome.rubben@wanadoo.fr)

Serge Duthe, 60 Allée des Fleurs, 62370 Audruicq, France  
Tel. 0033 321 82 75 51, e-mail [nicoserge@wanadoo.fr](mailto:nicoserge@wanadoo.fr)

---

### Membres d'Honneur

Jaap Platschorre, Langeviele 7, 4437 AA Ellewoutsdijk, Pays-Bas  
tel. 0031 113 54 84 30, e-mail [jaapplat@zeelandnet.nl](mailto:jaapplat@zeelandnet.nl)

Piet Steijaert, Dorpsstraat 29, 4569 AG Graauw, Pays-Bas  
tel. 0031 114 63 57 14, e-mail [p.a.m.steyaert@wanadoo.nl](mailto:p.a.m.steyaert@wanadoo.nl)

Piet Vette, 's-Heerenhoeksedijk 34, 4453 RB 's-Heerenhoek, Pays-Bas  
tel. 0031 113 35 13 68

Roger Vyncke, Herenstraat 3, 8420 Wenduine, Belgique  
tel. 0032 50 41 48 32

Guy Louvet, Landingstraat 40, 8908 Vlamertinge, Belgique  
tel. 0032 57 20 44 36, fax. 0032 57 20 77 81  
e-mail [guylouvvet@hotmail.be](mailto:guylouvvet@hotmail.be)

Marc Rubben, 12 Rue du Bearn, 59210 Coudekerque-Branche, France  
tel. 0033 359 27 30 44, e-mail [marc.rubben@neuf.fr](mailto:marc.rubben@neuf.fr)

Jean-Pierre Mochot, 31 Rue Chapelle, 62190 Lillers, France  
tel. 0033 321 54 01 91, e-mail [karinemochot@orange.fr](mailto:karinemochot@orange.fr)